

<p>Bulletin édité par le Syndicat national des Travailleurs de la Recherche Scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.)</p> <hr/> <p>ISSN 0180-5398</p> <hr/> <p>CP 50050</p> <hr/> <p>Directeur de la publication Jean OMNES 25, rue de chevreuse 91400 ORSAY</p>	<p><i>Spécial élections au Comité National</i></p> <p>SNTRS</p>	<p>N° 317 AVRIL 1995</p>
---	--	----------------------------------

VOTEZ AVANT LE 9 JUIN 1995
VOTEZ POUR LES LISTES DU SNTRS-CGT

*Le Comité National :
pour quoi faire ?*

DATES DU SCRUTIN
du 11 mai au 9 juin 95
Dépouillement prévu
le 12 juin.

Véritable "parlement" de la recherche, le Comité National fut chargé à sa création en 1948, du recrutement des chercheurs, de l'affectation des techniciens et de l'attribution des crédits disponibles.

Mis en place dans la foulée du grand mouvement démocratique issu de la Libération Nationale, il repose essentiellement sur l'idée que l'activité des chercheurs doit être évaluée par les pairs, démocratiquement et sur la base de l'excellence scientifique.

Par la suite ses prérogatives se sont étendues avec l'établissement du rapport de conjoncture scientifique, la prospective scientifique, l'évaluation des programmes de recherche des unités propres et associées, l'examen des propositions de création, de renouvellement ou de suppression des unités de recherche, l'évaluation des besoins en crédits et en personnels, la promotion des chercheurs.

Il est d'abord exclusivement composé de chercheurs, puis en 1968, les ITA sont "invités". Depuis 1970, les ITA ont des représentants élus dans chaque section du Comité National. C'est en quelque sorte - bien que modestement - la reconnaissance officielle de leur place dans le collectif de recherche et dans les instances d'évaluation.

Organisé par disciplines scientifiques, il est composé de 40 sections couvrant l'essentiel des domaines de la connaissance.

L'ensemble de ses prérogatives fait la valeur du Comité National : c'est pourquoi le SNTRS-CGT revendique la restauration de celles qui lui ont été retirées. Il demande l'application pleine et entière de l'article 23 du décret de 1982 portant organisation du CNRS.

VOTER SNTRS-CGT
Pourquoi ?

D'amputations budgétaires en suppressions de postes en passant par l'attribution au compte-gouttes et sous contrôle des dotations budgétaires aux laboratoires, la politique développée par le gouvernement met en péril la recherche publique et le CNRS.

A travers la contractualisation, le gouvernement veut imposer ses objectifs en n'apportant des moyens qu'aux seules orientations définies par ses experts, en poussant les laboratoires à la course aux contrats, en limitant la liberté de recherche.

Parce que le SNTRS-CGT s'oppose à cette politique et agit pour une autre recherche publique, voter pour ses candidats c'est affirmer clairement la volonté de soutenir son action.

En votant pour le SNTRS-CGT vous donnez du poids à vos idées, vous agissez pour défendre le CNRS et la recherche publique, pour faire vivre la démocratie !

ARTICLE 23 : Le nombre et la spécialité des sections sont fixés par arrêté du ministre chargé de la recherche, sur proposition du directeur général du centre, après avis du conseil d'administration.

Les sections évaluent les programmes de recherche des unités propres et associées. Elles sont consultées et font des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche ainsi que sur leurs besoins en crédits et en effectifs de personnel.

Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives et peuvent être, plus généralement, consultées sur toutes questions relevant de leur domaine.

Elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre.

La direction du centre les informe de ses décisions.

Étranglement financier, pilotage, contractualisation : le CNRS est en danger.

Par lettre du 6 avril au Président du CNRS, le Ministre FILLON a annoncé qu'il versait 300 MF, "sans attendre le rapport de l'Inspection des Finances". Officieusement cet audit, en cours, aurait chiffré le déficit du CNRS à plus d'un milliard F. Le défaut de couverture des autorisations de programmes (AP) -découlant du budget voté- par les crédits de paiement (CP) a atteint 550 MF en 1994. Cet étranglement financier a été délibérément décidé par le gouvernement dans un double but :

En ne versant pas les crédits votés par le Parlement, le gouvernement diminue le déficit budgétaire de l'Etat, suivant en cela les injonctions de l'Union Européenne (les "critères de convergence" du traité de Maastricht). Il cherche aussi, par la brutalité des mesures de blocage inaugurées à l'automne dernier par M.AUBERT, à faire passer un bouleversement du mode de financement et des structures du CNRS.

C'est l'appréciation qu'a donnée aussitôt le SNTRS-CGT. Depuis, la circulaire Bigot, les rapports Gross et Charvolin, la mise en place des 14 "actions concertées coordonnées" en sciences de la vie sont venues confirmer totalement notre analyse.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) veut décider seul les thèmes de recherche en modifiant les modes de financement, de choix et d'évaluation, en court-circuitant les procédures habituelles et les instances scientifiques régulières des organismes.

Pour satisfaire aux directives européennes chargeant la recherche de contribuer à augmenter la compétitivité des entreprises, le maintien d'un soutien de base significatif à des équipes maîtresses de leurs recherches est insupportable.

De même est insupportable le rôle -pourant amoindri- du Comité National dans l'évaluation scientifique des équipes et des laboratoires.

C'est là le cœur des bouleversements en cours et annoncés qui se concentrent dans la "contractualisation".

MM. Gross et Charvolin ont participé activement à la session de printemps pour pousser les sections à se conformer à cette politique. A l'occasion de l'expiration des contrats précédents, une grande pression est exercée sur les universités du Sud de la France pour qu'elles signent les nouveaux contrats quadriennaux tripartites MESR-Université-CNRS (circulaire Bigot). Ces nouveaux contrats sont l'occasion de confirmer la diminution du soutien de base, d'asseoir la part grandissante des contrats européens, des programmes et des financements régionaux, de transformer certaines unités de recherche associées (URA) "méritantes" en unités mixtes de recherche (UMR) et de retirer le soutien du CNRS aux autres.

A n'en point douter, la contractualisation du CNRS lui-même ne sera plus qu'une formalité si les Universités -où il a plus de la moitié de son potentiel- se coulent dans ce nouveau moule.

Contre cette politique nocive pour la recherche et ses personnels, le SNTRS-CGT veut :

- restaurer et faire appliquer toutes les prérogatives du Comité National (respect de l'article 23),
- l'abandon du processus de contractualisation,
- le versement immédiat des CP correspondant aux AP notifiées les années précédentes, sans condition,
- la reconstitution du fonds de réserve,
- la garantie à 100% de la masse salariale par l'État,
- l'augmentation du budget du CNRS,
- la création massive d'emplois à tous les niveaux,
- la suppression du "crédit impôt recherche" qui donne -sans contrôle- 4 milliards F par an au patronat,
- l'affectation de cette somme à la recherche publique pour financer les postes de titulaires qui manquent et pour stabiliser les personnels sur emplois précaires, les transformations d'emplois pour débloquer les carrières et reconnaître les qualifications, pour augmenter le soutien de base des équipes et des laboratoires.

L'emploi : une lutte vitale

Depuis quelques mois au CNRS cette question est devenue centrale.

Plusieurs personnalités (Directeur du CNRS, Ministre, conseillers de toutes sortes) reprennent à l'envi ce refrain connu : "la masse salariale est trop importante au CNRS"... "il faut rééquilibrer le budget..."

Le premier signe visible de la volonté du gouvernement dans ce domaine a été la suppression de postes ITA (247 en 2 ans), l'arrêt des créations de postes de chercheurs et la poursuite du gel d'un poste libéré sur deux. On assiste au développement considérable des emplois précaires.

Gageons que si nous ne mettons pas tout notre poids dans ce débat ils iront plus loin encore. Il ne s'agit pas d'être oiseaux de mauvais augure. Il suffit de relire les divers textes du ministre et de ses conseillers pour comprendre ce qu'il souhaite : désengager l'État partiellement (dans un premier temps ?) du financement des salaires.

Invention ? non ! C'est bien un représentant ministériel qui lors d'un Conseil d'Administration demandait que, pour partie, les dépenses salariales soient prises en charge sur les moyens propres de l'organisme.

Dans le même temps le directeur général charge M. Costes d'une mission : faire "*l'analyse critique de l'existant (le potentiel ITA) par discipline, évaluation des besoins et tendances pour (les) disciplines, comparaison de l'existant et des besoins, examen des modalités de gestion des ITA*". Tout cela se faisant dans un contexte de gel et de suppression de postes, il est aisé de voir à quoi peuvent servir les enquêtes de ce genre, l'Entretien Annuel d'Activité (EAA), la gestion prévisionnelle des emplois ou des "ressources humaines" et l'observatoire des métiers : à redéployer les personnels du CNRS au gré des priorités définies par le ministère.

Cela avec le risque d'une mobilité renforcée et son cortège de difficultés de toutes sortes pour les personnels.

Ainsi, la direction du Département des Sciences de l'Univers affiche clairement sa politique de recrutement pour les ingénieurs : "ils seront recrutés exclusivement sur projets et leur situation sera réexaminée tous les quatre ans..."

Pour les chercheurs et les ingénieurs, le ministère et la direction n'ont pas renoncé le moins du monde à accentuer dans un avenir proche les transferts vers l'enseignement supérieur.

On le voit cette question est essentielle, vitale, pour les personnels bien sûr, pour les post-doctorants, pour ceux qui cherchent un emploi, pour la poursuite des recherches, pour l'avenir de l'organisme lui-même. Il ne peut y avoir de développement des recherches sans développement de l'emploi scientifique.

Agir contre la précarisation, pour l'annulation des suppressions de postes, la levée du gel et pour la création d'emplois est essentiel : c'est le mandat que le SNTRS-CGT confie à ses élus pour qu'ils agissent, dans la limite de leurs possibilités d'intervention, au Comité National.

Un exemple de la nouvelle politique :

les Sciences du Vivant.

On a déjà parlé dans le passé d'un Institut des Sciences du Vivant mais l'inquiétude fut tellement grande dans la communauté scientifique de voir le secteur des sciences de la vie sortir du CNRS, que l'expression disparut du vocabulaire de nos dirigeants.

L'expression, mais pas l'idée...

En effet, on a parlé ensuite d'une coordination des Sciences du Vivant entre tous les organismes et structures faisant des recherches dans le domaine des sciences de la vie (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, CEA, Universités).

Coordination, quel mot trompeur !

En effet, on pourrait être d'accord avec une coordination pour harmoniser les recherches, se concerter, éviter les redondances et les gâchis.

Il ne s'agissait pas de cela.

Tout dernièrement, le ministère a décidé de lancer de "**grandes orientations scientifiques des actions stratégiques de développement et de soutien des sciences du vivant**".

Il y a affecté une ligne budgétaire de 153 MF. Cette somme représente la moitié du budget de fonctionnement du secteur des sciences de la vie du CNRS ou le quart de celui de l'INSERM alors que le financement récurrent des laboratoires est en stagnation voire en régression.

Il a mis en place 14 actions concertées coordonnées (ACC-SV), -qui n'ont de concerté que le nom- et qui sont en fait 14 programmes pilotés par 14 comités d'experts désignés par le ministère.

Ainsi ne pourraient subsister que les thèmes de recherche décidés par le gouvernement. Ce sont des pans entiers qui seraient laissés à l'abandon.

Ce mode d'intervention laisse présager la volonté de mettre en place un Institut des sciences du vivant hors du CNRS, soustrait à l'avis des instances d'évaluation.

Ainsi l'éclatement du CNRS pourrait commencer...

Elu au Comité National !

Après avoir fait partie des pionniers "élus ITA" dans le Comité National, après diverses expériences militantes, que peut-on tirer comme bilan d'un nouveau mandat au Comité National ? Qu'apporte un élu CGT dans cette instance scientifique ?

Tout d'abord, le Comité National -c'est sa grande force- est le meilleur observatoire de sa communauté scientifique. Pour le syndicat, avoir des élus dans chaque section, c'est se mettre en capacité de comprendre le mouvement scientifique et ses besoins.

Un élu ITA peut-il intervenir dans ce domaine ? En réalité il y a peu de débats abstraits dans les sections, mais un travail concret d'évaluation des chercheurs et des laboratoires dans lequel il n'est pas toujours aisé d'intervenir. La Recherche c'est d'abord des hommes et des moyens et il ne faut pas l'oublier au moment où le gouvernement et la direction tentent d'imposer le bouleversement du CNRS.

Paradoxalement dans les débats généraux d'organisation et de politique scientifique la vision plus large du militant syndical permet d'éclairer des débats par trop terre à terre ou de susciter des réactions positives.

Un des objectifs du syndicat est de rapprocher l'évaluation des laboratoires des personnels concernés. Dans ma commission il n'était pas d'usage que les membres de la commission se déplacent dans les laboratoires. J'ai réussi à faire évoluer cela. Maintenant un membre de la section, différent du rapporteur, accompagné parfois d'un élu ITA se rend dans le laboratoire pour écouter et se rendre compte concrètement de la vie scientifique, des conditions de son exercice et d'en faire état devant la commission. Bien que ce soit un progrès, je ne suis pas entièrement satisfait de mon activité n'ayant pas réussi à concilier examen scientifique de la formation et appréciation de son potentiel technique.

Si nous avons pu imposer notre présence à part entière dans la commission et y être écoutés, il nous reste à lui faire jouer un rôle plus large que la stricte évaluation scientifique des chercheurs et des formations.

Des progrès restent à faire, c'est l'objectif d'un nouveau mandat.

Gérard MANDVILLE

**POUR DEFENDRE
LE CNRS ET SES PERSONNELS,
VOTEZ
pour des élus combattifs
VOTEZ
pour les candidats du
SNTRS-CGT**

ATTENTION : NOUVELLES MODALITES DE VOTE

La direction a mis en place un système de vote informatisé (sous-traité à une entreprise privée). Le SNTRS-CGT a mis en évidence le risque de viol du secret du vote : sur le même document figurent le code-barres identifiant l'électeur et le code-barres de son vote. Le SNTRS-CGT a émis une objection formelle à la Commission électorale ...qui n'en a rien fait. Il se réserve le droit de saisir la Commission Informatique et Libertés et d'agir pour le respect du secret du vote.

CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS
THESARDS

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

RESTEZ VOUS-MEMES,
SYNDIQUEZ-VOUS A
UN SYNDICAT
Intercatégoriel

Indépendant

Démocratique

Unitaire

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 69 07 60 13

Fax : 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DU CNRS

DATE LIMITE DU VOTE
VENDREDI 9 JUIN 1995

ILS VEULENT TOUT DEMOLIR !



ENSEMBLE, ON PEUT LES EN EMPECHER



VOTEZ

POUR LES LISTES PRESENTEES

PAR LE

SNTRS-CGT